

26 mai 2015

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 avril 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas et Carlos Medeiros: «Audit des collections muséales de la Ville de Genève».**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Olga Baranova.**

La motion M-1079 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 3 juin 2014. La commission s'est réunie une seule fois pour traiter cet objet, à savoir le 9 mars 2015, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. Les remerciements vont à M. Daniel Zaugg pour la qualité de son procès-verbal.

**Rappel de la motion**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder à un audit du patrimoine muséal de l'ensemble des biens culturels et collections patrimoniales de la Ville de Genève.

**Séance du 9 mars 2015**

*Audition de MM. Jean-Philippe Haas et Eric Bertinat, motionnaires*

L'idée de déposer ce texte est née suite à l'audition du magistrat chargé de la culture et de plusieurs responsables de musées. Des évolutions importantes ont eu lieu depuis son dépôt et les motionnaires constatent que les institutions muséales ont entrepris des efforts importants, notamment dans le but de déterminer de manière exhaustive la provenance des œuvres. Néanmoins, les motionnaires relèvent le doute quant à l'existence d'un compte rendu exhaustif de l'ensemble de pièces que les institutions muséales possèdent (par exemple le nombre de pièces de monnaie au MAH).

*Questions et réponses*

Un commissaire avoue ne pas comprendre la vraie volonté des motionnaires. Souhaitent-ils avoir le catalogue complet des pièces ou juste leur nombre?

M. Haas précise que la motion ne demande pas de photographier chaque pièce de monnaie mais de l'inventorier et de connaître le nombre des objets qui appartiennent à la Ville de Genève. Si le magistrat a déjà annoncé que d'importants

travaux allant dans le sens de ce texte étaient entrepris dans les musées municipaux, il serait important de connaître la date de la publication des résultats de ces travaux. On pourrait imaginer la création d'un catalogue – ou au moins d'un fichier de référence.

Un commissaire souhaite comprendre le degré d'exhaustivité et de précision du catalogue demandé par les motionnaires. Il souligne le fait que le travail d'inventorisation nécessite une mobilisation très importante des ressources au sein de l'administration et que, si le processus devait être accéléré par le biais de l'adoption de ce texte, il faut savoir précisément ce que l'on demande.

M. Bertinat répond que c'est bel et bien l'exhaustivité qui est demandée, surtout dans le contexte de l'agrandissement du MAH. Il pense qu'il est incroyable de ne pas connaître en détail l'ampleur des objets muséaux que la Ville de Genève possède. Quant à l'effort à fournir, il songe notamment aux étudiants de l'Université de Genève qui pourraient donner un coup de main à l'administration municipale.

M. Haas revient sur un épisode de vol survenu dans un musée genevois et explique l'importance de l'inventorisation pour connaître, en cas d'un vol, ce qui a été exactement dérobé.

Une commissaire soulève le fait qu'une audition du Muséum a clairement montré que chaque objet était minutieusement recensé (elle donne comme exemple l'inventaire exhaustif de la collection de fourmis). Pour cette raison-là, elle pense que si le magistrat n'était pas très clair dans ses explications envers les motionnaires, cela ne provient pas du fait que le travail n'a pas été fait correctement mais qu'on change actuellement la manière de classer les objets. Elle souhaite donc savoir d'où proviennent les informations dont les motionnaires semblent disposer.

M. Haas répond que le magistrat a clairement répondu en disant que le travail d'inventorisation était en cours mais pas encore terminé. Le travail de reclassement des objets du Muséum est, selon les informations données par le magistrat, également en cours. Il insiste donc sur sa volonté de savoir quand ce travail sera terminé et rendu public. Si la présente motion ne traite pas de manière explicite de cette question, une autre devrait la compléter une fois le délai de la fin des travaux connu.

M. Bertinat complète la réponse de M. Haas en précisant que la vraie volonté des motionnaires est de savoir si la totalité des objets appartenant aux musées municipaux sera inventoriée. Une simple réponse positive à cette question serait à son avis pleinement suffisante comme réaction à la présente motion. Il insiste sur la nécessité d'avoir un inventaire complet pour mieux gérer les situations de vol. Il soulève également la question des assurances.

Un commissaire est interpellé par le mot «audit» utilisé dans la motion. S’agissant a priori d’une expertise effectuée par un externe, il ne voit pas comment cela peut être fait par l’institution muséale concernée ou la Ville de Genève. En ce qui concerne le vol qui a été évoqué par M. Haas, il précise que, s’il y a eu une plainte suite à cet épisode, cela montre bien qu’on est parfaitement à jour en ce qui concerne la connaissance des objets.

M. Haas fait part de son inquiétude quant à un éventuel comportement des collaborateurs des institutions muséales qui consisterait à «emprunter des pièces parce qu’ils ne sont pas fouillés à la sortie».

Un commissaire invite le motionnaire à faire très attention avec des procès d’intention pareils envers les employé-e-s de la Ville de Genève. Elle invite également les motionnaires à amender le texte afin d’enlever le mot «audit», qui prête à confusion. Elle revient également sur les propos du magistrat en précisant que s’il n’a pas donné de date exacte de fin des travaux d’inventorisation, c’est parce qu’il s’agit d’un processus permanent au fil de l’arrivée de nouveaux objets dans les collections. Elle invite les motionnaires à amender le texte pour demander une communication quant à l’avancement des travaux.

M. Haas se dit d’accord d’enlever le mot «audit» du texte. Il précise néanmoins que si les délais pour la finalisation d’inventorisation ne sont pas tenus, une motion demandant cette fois-ci un «vrai audit» est envisageable.

Un commissaire qualifie de «procès d’intention» l’affirmation selon laquelle la Ville de Genève ne possède pas de connaissance exhaustive de l’ensemble des objets de ses collections.

Un commissaire souhaite comprendre si la vraie volonté derrière la motion est d’obtenir une simple réponse du magistrat ou l’audition des responsables des musées, ce qui est très conséquent comme travail.

M. Haas se défend de vouloir entrer dans l’opérationnel par le biais de cette motion. Il rappelle que la commission doit veiller au bon fonctionnement des institutions. Il souhaite juste savoir ce qui se trouve dans les dépôts des musées.

Un commissaire précise que, s’il est relativement clair que la motion demande un inventaire, celui-là ne peut que se faire par les institutions muséales elles-mêmes. Il relève également l’aspect très englobant de la motion: recenser l’ensemble des objets culturels de la Ville de Genève est un travail qui prendrait plusieurs législatures. A son avis, aucune des demandes de la motion n’est réalisable dans des délais raisonnables.

Un commissaire remarque que les librairies possèdent des inventaires mis à jour constamment. Cela n’arrête pourtant pas les vols dans ces librairies.

*Discussion et votes*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'audition du magistrat chargé de la culture et de deux responsables d'institutions muséales les plus importantes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est favorable à l'audition du magistrat mais ne voit pas l'utilité immédiate de l'audition des directeurs de musées.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande si une simple réponse écrite du magistrat ne pourrait remplacer l'audition.

Mise au vote, l'audition de M. Kanaan, magistrat chargé de la culture, est refusée par 8 non (3 S, 2 Ve, 3 LR) contre 6 oui (1 EàG, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (EàG).

Mise au vote, la motion M-1079 est refusée par 11 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG).

## **B Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Mireille Luiset.**

Le président invite les motionnaires à présenter la motion M-1079.

M. Haas déclare que son groupe, soutenu par M. Eric Bertinat, a déposé cette motion suite aux auditions de responsables de musées et du magistrat en charge du département de la culture et du sport.

Les motionnaires expliquent le but de la motion. Bien qu'une évolution ait eu lieu depuis le dépôt de cette motion, quant à la gestion des collections (détermination de la provenance et respect des codes de déontologie) dans la plupart des musées genevois, il ne semble pas qu'il y ait eu de compte rendu de l'ensemble des collections patrimoniales des musées de la Ville de Genève.

Des centaines de milliers d'objets se trouvent dans les dépôts des musées municipaux, dont une part n'est pas inventoriée avec précision.

Il serait important qu'un inventaire et récolement des biens culturels et collections patrimoniales soit effectué afin d'en avoir une meilleure gestion tant quant aux expositions qu'en ce qui concerne les assurances.

La motion demande au Conseil administratif de procéder à un audit des collections muséales afin d'avoir un compte rendu de tous les objets qui se trouvent dans les musées municipaux et leurs dépôts. L'idée de la motion est d'identifier les biens culturels de tous les musées de la Ville.

M. Bertinat ajoute qu'une première réponse a été apportée en séance plénière. Comme le magistrat a répondu que la plupart des objets étaient répertoriés, un doute persiste sur l'existence d'un inventaire total des collections muséales. Un état des lieux est effectivement mené par les musées de la Ville, mais il n'est pas complet. L'inquiétude des motionnaires est de savoir si ces musées sont au fait avec la totalité de leurs collections.

Les questions des commissaires portent principalement sur le terme d'audit, qui est une expertise effectuée par un agent externe à l'institution concernée, ainsi que sur les attentes des motionnaires et les mesures qu'ils souhaitent que le Conseil administratif prenne concrètement. Il est proposé le terme d'inventaire exhaustif, voire celui d'inventaire et récolement des biens culturels et collections patrimoniales pour comparaison des listes avec les objets existants.

Il ressort des échanges, questions et réponses qu'un flou existe bel et bien quant au patrimoine culturel appartenant aux musées de la Ville de Genève ainsi que sur la question des assurances.

Le président demande si M. Haas souhaite proposer un amendement concernant le terme d'audit.

M. Bertinat préfère que les commissaires assument leur position en votant directement la motion. M. Haas se rallie au point de vue de M. Bertinat et renonce à proposer un amendement.

Le président met au vote la M-1079 telle quelle, qui est refusée par 11 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG).

La rapporteuse de minorité, au vu des auditions tant du magistrat que de celles de responsables de musées, estime que les élus ont le devoir de vérifier si les institutions municipales fonctionnent bien. En ce sens, il est tout à fait légitime de demander un compte rendu de l'ensemble des objets qui se trouvent dans les musées, sous forme d'inventaire avec récolement. La demande de la motion est pleinement justifiée et il est possible d'effectuer un audit interne, moins contraignant et moins coûteux qu'un audit effectué par une société externe.

En conclusion, la rapporteuse de minorité prie le délibératif de voter la motion.